



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE

à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet de la ZAC Font Longue sur la commune de Vias

Il sera procédé du mardi 17 septembre 2024 à 8h30 au mercredi 23 octobre 2024 à 17h00, soit durant 37 jours consécutifs, à des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet de la ZAC de Font Longue à Vias.

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Eric DURAND.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Madame Delphine ROQUES, 06.20.82.93.11 / delphineroques.consulting@outlook.fr

#### **Dossier d'enquête :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, sera déposé et consultable, pendant 37 jours, du mardi 17 septembre 2024 à 8h30 au mercredi 23 octobre 2024 à 17h00.

- en mairie de Vias siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/zac-fontlongue-vias/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement – téléphone 04 67 61 61 61.

#### **Observations et propositions :**

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 17 septembre 2024 à 8h30 au mercredi 23 octobre 2024 à 17h00 :

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/zac-fontlongue-vias/>

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Vias, à l'adresse et aux horaires susvisés,

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
« Projet de ZAC Font Longue »  
Mairie de Vias  
6 Place des Arènes  
34450 VIAS

- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante :

[zac-fontlongue-vias@democratie-active.fr](mailto:zac-fontlongue-vias@democratie-active.fr)

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Vias aux horaires suivants :

- vendredi 20 septembre 2024 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 2 octobre 2024 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 23 octobre 2024 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont la déclaration d'utilité publique du projet de ZAC de Font Longue à Vias et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet, soit des refus.